



Projet financé par l'Union
européenne

PROJET EUROMED JUSTICE III



**DEUXIÈME RÉUNION DES DIRECTEURS DES CENTRES
DE FORMATION JUDICIAIRE EURO-MED
« Les garanties du processus de sélection et de formation, et leur lien avec
le statut du juge »**

Rome (IT), les 9 et 10 avril 2014

CONCLUSIONS FINALES

La deuxième réunion des Directeurs des Centres de formation judiciaire Euro-Med tenue dans le cadre du projet EuroMed Justice III de la Commission européenne, financé par l'Union européenne, s'est tenue les 9 et 10 avril 2014 à Rome, Italie.

Parmi les participants, il y avait les membres des délégations des pays méditerranéens suivants : Egypte, Israël, Jordanie, Liban, Maroc, Palestine et Tunisie.

M. Ivan Panef, coordonnateur national du projet d'assistance technique de l'UE, Institut Supérieur de la Profession d'avocat de Tunisie, a également pris part à la réunion.

La réunion fut ouverte par Maria Luisa Fichera, Directrice du Projet "CORMS", Ministère des Affaires étrangères - DGCS, et Coordinatrice Nationale pour l'Italie du Projet EuroMed Justice III; Peter Goldschmidt, Superviseur du Projet EuroMed Justice III, Directeur du Centre européen de la magistrature et des professions juridiques, IEAP Luxembourg ; et Andrés Salcedo Velasco, Chef d'Equipe du projet EuroMed Justice III, qui ont souhaité la bienvenue aux participants. La clôture de la réunion a été assurée par Peter Goldschmidt et Andrés Salcedo Velasco.

Andrés Salcedo Velasco et José María Fernández Villalobos, Responsable de formation du Projet EuroMed Justice III, ont fait ensuite une présentation générale du Projet EuroMed Justice III et ont donné aux participants un aperçu des principaux développements et résultats du projet EuroMed Justice III, plus particulièrement les publications et autres documents pour les modules de formation.

Par ailleurs, cinq exposés thématiques ont été faits durant la réunion. Le premier portait sur « L'expérience italienne en matière de formation judiciaire » et a été présenté par Raffaella Sabato, Magistrat, Conseiller à la Cour de cassation, membre du Comité directeur et coordinateur du Secteur de formation internationale de l'École Nationale de la Magistrature italienne. Le deuxième exposé sur « Propositions et suggestions pour les programmes de cours des centres de formation judiciaire des pays partenaires du Voisinage sud » a été assuré par Khaled Abouali, Auditeur et expert international : sécurité, police et justice, ancien coordinateur national pour la Belgique du programme EuroMed Justice I et ex-coordinateur du projet EuroMed Justice II, conseiller juridique et criminologue, ministère belge de la Justice. Le troisième exposé a, quant à lui, porté sur un « Aperçu de la situation actuelle, des plans et des perspectives du Réseau européen de formation judiciaire (REFJ) » ; cet aperçu a été donné par Anthony Manwaring, Responsable de l'Unité multilatérale, Sous-directeur en charge du Département international de l'École Nationale de la Magistrature française, représentant du Réseau européen de formation judiciaire. Le quatrième exposé, qui avait pour thème les « Garanties, caractéristiques et exigences du cadre juridique du processus de sélection et de formation judiciaire, et leur lien avec le statut juridique du juge » a été fait par Antonio Monserrat, Magistrat du tribunal provincial de Palma de Majorque, représentant du Réseau européen des Conseils de la Justice (RE CJ). Lors du cinquième et dernier exposé, Peter Goldschmidt, directeur du Centre européen de la magistrature et des professions juridiques de l'IEAP, a présenté deux études réalisées par ce centre qui sont rattachées à la formation en droit de l'Union des avocats et du personnel des tribunaux. (Ces études étaient financées par la Commission européenne et concernaient la mise en oeuvre de projets pilotes développés par le Parlement européen).

Tous ces exposés ont été suivis d'un débat animé.

Compte tenu des objectifs de cette réunion et des recommandations faites durant les sessions de travail et les débats, les participants sont d'avis que cette réunion a atteint les résultats attendus, à savoir qu'elle a permis de :

1. Exprimer leur satisfaction d'avoir pu se réunir, renforçant ainsi les liens qui les unissent à travers leurs activités, leur travail et leurs obligations professionnels.
2. Avoir une approche globale des versions finales des publications élaborées dans le cadre du Projet EuroMed Justice III ainsi que des documents préparés au cours de la deuxième phase du projet en vue des modules de formation et voir comment ils peuvent avoir accès à ces documents à travers le site Internet du projet.
3. Réaffirmer l'opportunité de promouvoir ce type de réunions qui permettent un échange et une réflexion de qualité entre tous ceux qui ont des responsabilités managériales directement rattachées à la sélection et à la formation des juges.
4. Avoir un aperçu actuel de l'organisation du Réseau européen de formation judiciaire et voir quels sont les plans et les perspectives de cette institution par rapport à la formation des juges européens.

5. Obtenir un aperçu et des informations complètes en la matière et discuter des garanties, caractéristiques et exigences du cadre juridique du processus de sélection et de formation judiciaire, et de leur lien avec le statut juridique du juge, selon le standard européen mis en place par le Réseau européen des Conseils de la Justice.
6. Recevoir des informations plus détaillées par rapport à différents projets pilotes financés par la Commission européenne à la demande du Parlement européen portant sur la formation en droit de l'Union des juges, procureurs, avocats et personnel des tribunaux, et avoir une discussion sur les résultats présentés.
7. Etre informés de l'instrument TAIEX et de la possibilité que les participants ont de suggérer/proposer à leurs coordinateurs nationaux les lacunes à combler ou les besoins de formation et d'assistance technique supplémentaires, en tant que suivi de cette réunion du projet Euromed Justice III.
8. Prendre conscience du fait que le travail réalisé par les Ecoles judiciaires et les Centres de formation judiciaire dans la région Euromed peut contribuer de manière significative à la consolidation d'un espace de justice Euromed dans le cadre du Partenariat euro-méditerranéen, en particulier dans les domaines thématiques couverts par le Projet EuroMed Justice III.
9. Débattre du retour d'information concernant le projet EuroMed Justice III et affirmer que l'interaction avec ce projet est un facteur positif, et qu'ils accorderont toute l'attention voulue aux derniers développements et résultats de ce projet.

Les participants approuvent les conclusions de cette réunion.

Les participants sont reconnaissants au ministère italien de la Justice, à la Direction générale Développement et Coopération – EuropeAid de la Commission européenne, et à l'équipe chargée de la mise en oeuvre du projet, pour l'organisation de cette réunion.

Rome, le 10 avril 2014